

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 avril 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
27	7	1	7

Objet :
18 - Dénomination des
voies du lotissement
« Sous la Roche » à
Veyziat

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT,

REPRÉSENTÉS : Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER (pouvoir à Fanny RIPPE), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Hugo CARRAZ)

ABSENTS : Sonia CHEVAUCHET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Jacques VAREYON est nommé secrétaire de séance.

Mme Dominique BEY, rapporteur, rappelle au Conseil municipal que la Société JURIS PARC aménage un lotissement de 66 lots et 20 logements collectifs sur un foncier de 75 503 m².

Il appartient au Conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la Commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient donc, pour faciliter la fourniture de services publics tels que les secours, la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux, comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Il est donc proposé au Conseil municipal de dénommer, conformément au plan en annexe, les rues suivantes :

Objet :
18 - Dénomination des
voies du lotissement
« Sous la Roche » à
Veyziat

- Impasse du Chervet
- Impasse de la Loye
- Rue sur la Planche
- Rue l'Epagnat

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-30 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission d'Urbanisme et des Travaux,

A l'unanimité,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des
voies,

- Adopte la dénomination pour les voies communales présentées ci-avant,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Oyonnax, le 29 avril 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le **30 AVR. 2024**
- par sa publication le **30 AVR. 2024**

Le Maire

